



Panorama de presse : Interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : jeudi 28 septembre 2006

Interdiction de fumer dans les lieux publics

L'AFP, LE PARISIEN, LIBERATION et LES ECHOS indiquent qu'une décision sera prise à la mi - octobre.

D'après l'AFP, le calendrier de l'interdiction de fumer dans les lieux publics se précise car le ministre de la santé a défendu hier l'idée d'un décret applicable dès janvier et il a annoncé que le gouvernement prendrait une décision d'ici « la mi - octobre ». Le ministre a évoqué la possibilité « d'adaptations » avec notamment des « pièces fumeurs, hermétiquement closes et ventilées » dans lesquelles « aucune prestation de service ne devrait être autorisée » pour « protéger tous les salariés ». Il a précisé « permettre des adaptations, ce n'est pas du tout encourager des adaptations » tout en déclarant attendre de « voir » ce proposerait la mission parlementaire pour les bars-tabac, cafés, hôtels, restaurants, discothèques et casinos. Xavier Bertrand qui a affirmé « il est temps de franchir une nouvelle étape » alors que la consommation de tabac « repart à la hausse », a par ailleurs souligné que si la solution d'un décret était retenue, le texte pourrait être publié « avant fin novembre ». Notant que M. Bertrand envisage « une progressivité » dans l'application de l'interdiction, avec des délais pour certains secteurs, l'agence rapporte que pour sa part M. Evin s'est fait l'avocat d'un « mécanisme clair, cohérent, applicable partout de la même façon » tout en défendant l'idée d'une loi qui pourrait s'appliquer à tous en septembre. D'après l'agence, Jean Marie Le Guen (PS) s'est également dit favorable à une loi qui aurait « une valeur symbolique si l'ensemble de l'Assemblée pouvait l'adopter » alors que le groupe UMP s'est majoritairement prononcé mardi en faveur d'un décret. Précisant que le député UMP, Dominique Bur, a pour sa part avancé l'idée de légiférer par ordonnance pour aller vite tout en dépassant le cadre d'un simple décret, l'agence assure que le ministre de la santé a semblé écarter cette hypothèse.

Dans une deuxième dépêche l'AFP revient sur la proposition de Dominique Bur pour noter que selon lui « Légiférer par ordonnance aurait l'avantage de clarifier la loi Evin, de donner à cette interdiction totale (...) plus de force qu'un décret ». Le député a fait valoir qu'ainsi « le Parlement aurait à se prononcer » laissant au gouvernement « le soin d'écrire la loi ».

LE PARISIEN qui fait état des déclarations du ministre de la santé, souligne que des délais pour l'application de ce décret sont envisagés par le ministre, notamment pour les bars-tabac, sachant toutefois qu'il « n'envisage aucune exception définitive ». Soulignant que les députés PS préfèrent quant à eux une nouvelle loi, sans fumoirs, applicable à la même date pour tout le monde, le journal rapporte qu'ils jugent préférable de « retarder l'interdiction totale de quelques mois - pour septembre 2007 par exemple - que d'élaborer un texte dans la précipitation qui entretiendrait le flou ».

LIBERATION qui annonce que le gouvernement tranchera à la mi - octobre, rapporte que Pour Xavier Bertrand « la question n'est plus de savoir s'il faut interdire mais comment le faire ». Notant que le ministre « a laissé entendre » que des délais pourraient être accordés aux bars, hôtels, restaurants et discothèques, le journal souligne que pour Claude Evin « cette discrimination « brouille le message ». Conclusion sur l'étude internationale qui indique que 42% des lieux publics en France présenteraient une qualité de l'air « dangereuse » pour la santé ».

Une mini brève dans LES ECHOS

L'AFP et LIBERATION annoncent que l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) s'est prononcée hier « contre l'interdiction de fumer dans les cafés, restaurants, hôtels et établissements du monde de la nuit ».

D'après l'AFP, le syndicat estime que la prohibition n'a jamais éradiqué un problème de santé publique et il préconise plutôt « des campagnes de sensibilisation » afin d'informer le public des dangers du tabagisme. Pour l'Umih en outre, les dérogations et délais doivent « concerner tous les établissements revendeurs de tabac et pas seulement les débitants » car si non « ce traitement discriminatoire pourrait être contesté par le dépôt d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat ».

LIBERATION reprend l'AFP en brève.

« Les croupiers réclament des casinos non fumeurs » titre LE FIGARO qui indique que les dérogations proposées hier par Xavier Bertrand sont rejetées par « les employés de casinos qui attaquent désormais leurs patrons en justice ». Un croupier retraité de Nice qui a enterré 5 collègues affirme « certains sont morts dans la force de l'âge, victimes d'infarctus ou de cancers. D'autres plus vieux n'avaient jamais fumé. A chaque fois, je voyais là un coup du destin, je ne savais rien des méfaits du tabac ». Indiquant que ce n'est que fin 2004 que FO, syndicat majoritaire dans la branche, s'est « saisi du combat », le journal souligne que David Rousset, responsable national, dit avoir alors « remarqué un afflux de plaintes auprès des délégués du personnel » de la part de salariés qui « disaient souffrir de l'exposition permanente à la fumée de cigarette » avec des maux divers (yeux et gorge qui piquent, maux de tête, nausées, troubles respiratoires) et une « inquiétude grandissante pour leur santé ». D'après le quotidien, c'est l'étude épidémiologique montrant que l'espérance de vie des employés de casinos est en moyenne de 63 ans au lieu de 80 ans en population générale qui « a fini par convaincre le syndicat ». Le quotidien qui affirme que le syndicat « bondit » en apprenant que Xavier Bertrand envisage des dérogations pour les casinos, précise que deux plaintes sont aussitôt déposées contre les casinos d'Enghien les Bains et de Nice (Ruhl), tous deux entièrement fumeurs, et qu'une vingtaine d'autres procédures sont prévues. Une chef de table au casino de Mandelieu déclare « les fumeurs excités par le jeu allument cigarette sur cigarette. Certains soirs on travaille dans un tel brouillard que même les clients se plaignent » et elle se révolte « des femmes enceintes sont aussi obligées de supporter cela ». Soulignant que pourtant les patrons de casinos refusent catégoriquement l'interdiction de fumer, qui selon eux pourrait nuire à leur chiffre d'affaire, Le Figaro rapporte le point de vue du président du groupe Partouche « les joueurs resteront chez eux pour fumer et jouer sur internet ». Rappelant l'argent versé par les casinos au titre de la CSG, Patrick Partouche conclut que même les casinos de Las Vegas « restent des espaces de liberté ».

Gros plan de LA VIE sur Claude Evin, ancien ministre, qui « remonte au feu contre le tabac » et qui « ne désarme pas, au nom d'une certaine idée de la politique. Et en souvenir de son frère mort d'un cancer dû au tabac ». Il dit « J'espère que nous allons aboutir à une interdiction totale qui protège tous les salariés. Et pas à un simple décret ouvrant des dérogations pour les bars-tabac et les discothèques » et il interroge « pourquoi la fumée y serait-elle moins dangereuse qu'ailleurs ? ». Indiquant que son frère est mort à 54 ans d'un cancer lié au tabac, il déplore « j'ai vu trop de personnes disparaître à la cinquantaine à cause du tabac ». Pour lui « fumer ne relève pas seulement d'un comportement personnel. C'est un fléau pour la santé publique ».